

CALENDRIER 2019
COLLECTES DES VOLUMINEUX EN 2019

PRINTEMPS : 24 mai 2019
AUTOMNE : 13 septembre 2019



JANVIER 2019							FEVRIER 2019							MARS 2019							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5					1	2					1	2			
6	7	8	9	10		12	3	4	5	6	7		9	3	4	5	6	7		9	
13	14	15	16	17		19	10	11	12	13	14		16	10	11	12	13	14		16	
20	21	22	23	24		26	17	18	19	20	21		23	17	18	19	20	21		23	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28			24/31	25	26	27	28	29	30	
AVRIL 2019							MAI 2019							JUIN 2019							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4		6				1	2		4							1
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6		8	
14	15	16	17	18		20	12	13	14	15	16		18	9	10	11	12	13		15	
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20		22	
28	29	30					26	27	28	29	30			23/30	24	25	26	27		29	
JUILLET 2019							AOÛT 2019							SEPTEMBRE 2019							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4		6					1		3							
7	8	9	10	11		13	4	5	6	7	8		10	1	2	3	4	5		7	
14	15	16	17	18		20	11	12	13	14	15		17	8	9	10	11	12	13	14	
21	22	23	24	25		27	18	19	20	21	22		24	15	16	17	18	19		21	
28	29	30	31				25	26	27	28	29		31	22/29	23/30	24	25	26		28	
OCTOBRE 2019							NOVEMBRE 2019							DECEMBRE 2019							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5					1	2	1	2	3	4	5		7		
6	7	8	9	10		12	3	4	5	6	7		9	8	9	10	11	12	13	14	
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19		21	
20	21	22	23	24		26	17	18	19	20	21		23	22	23	24	25	26	27	28	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					
JANVIER 2020							FEVRIER 2020							MARS 2020							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
			1	2		4						1	1	2	3	4	5	6	7		
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12		14	
12	13	14	15	16		18	9	10	11	12	13		15	15	16	17	18	19	20	21	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26		28	
26	27	28	29	30			23	24	25	26	27		29	29	30	31					

COLLECTE DES VOLUMINEUX

Tous le mobilier, réservoirs à eau chaude, appareils ménagers (excluant les réfrigérateurs et les appareils contenant du fréon), branches d'arbre d'une longueur maximum de 3 pieds et de 25 kg, le tout attaché, 10 sacs de gazon et de feuilles, 1 mètre cube de matériaux de construction, le tout facile à manipuler.

PAR CONTRE LES ITEMS SUIVANTS NE SERONT PAS RAMASSÉS:

Les pneus, les contenants avec liquides, les batteries d'auto, les réservoirs de propane, la peinture et les contenants d'huile.
Les appareils contenant du fréon, tels que les réfrigérateurs, les airs conditionnés, les distributrices à eau, etc.

LES MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants (propres)

Enlever les bouchons.
Métal et aluminium (conserves et cannettes seulement)

Plastique #1, #2, #3, #4, #5, et #7.

Verre * Sacs de plastique, contenants de lait

Fibres (propres)

Papier bureau, journal, carton, etc.
S.V.P., déposer les autres matières dans le bac noir (déchets, polythène, etc.).
Pour information, veuillez communiquer avec la **Municipalité au 819-278-3972**

À NOTER : Lorsque votre bac de récupération est plein, vous pouvez déposer vos **cartons** à côté du bac, ils seront ramassés.

LICENCE POUR ANIMAUX

L'obtention d'une licence pour votre chien est obligatoire. De plus, veuillez-vous assurer d'avoir la garde de votre animal en tout temps. Votre chien ne doit pas circuler sur les chemins et non plus sur les terrains avoisinants (copie du règlement au bureau municipal).

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

La Municipalité a adopté le règlement no 2007-05 qui stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 les fosses septiques utilisées à longueur d'année doivent être vidangées au moins une fois tous les 2 ans et que les fosses septiques utilisées de façon saisonnière doivent être vidangées au moins une fois tous les 4 ans.

Les pièces justificatives (factures) de ces vidanges devront être fournies à la Municipalité aux fins de gestion.

Mieux vaut prévenir que guérir!

TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES

Cette année le taux de taxe se maintient, soit 0.7090 du cent dollars d'évaluation. Ajouté à ce taux une taxe de 0,0104 pour le barrage du Lac-Allard. De plus, le règlement permet trois versements égaux, et ce, pour une taxe foncière de 300\$ et plus.

Les dates de versements sont les 1^{er} avril, 29 juin et 27 septembre.

ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

Dans nos déchets, encore malheureusement on y retrouve des pneus, du bois et du métal. Ces matières une fois enfouies ne pourront plus servir à fabriquer le vélo de votre enfant ou à créer de la biomasse qui évitera une prochaine ligne haute tension. Soyons plus vigilants en 2018. De plus, votre assiduité contribuera à éviter des coûts supplémentaires. Dans le bac noir, on y met les déchets seulement, qu'on se le dise!

Le compostage s'en vient à l'automne 2018.

Composter, c'est à notre portée!

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Pour tous les travaux que vous voulez réaliser sur votre terrain ou sur votre résidence ou tout autre bâtiment accessoire, il vous faudra un **permis** de la municipalité.

Pour toute coupe d'arbres et autre aménagement en bordure du lac, il vous faudra un **certificat d'autorisation**.

RENATURALISATION DES RIVES

La Municipalité applique la réglementation concernant la renaturation des rives. Soyez averti et responsable afin d'éviter toute contravention. Vous trouverez sur le site internet de la Municipalité toutes les informations concernant la réglementation et les documents traitant des divers aménagements et techniques de restauration. La tonte de gazon est l'un des principaux facteurs de contravention.

Attention vaut mieux prévenir que guérir!

BUREAU MUNICIPAL
Heures d'ouverture
Lundi au vendredi : 8h à 12h
13h à 16h

téléphone: 819 278-3972
télécopieur: 819 278-0260
Courriel : info@lacsaguay.qc.ca
Site : www.lacsaguay.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Heures d'ouverture

Mardi
10h00 à 12h00
18h00 à 20h30
Mercredi
fermé
Judi
18h00 à 20h30
Vendredi
fermé
Samedi
12h00 à 15h00
Dimanche
fermé

Prêt: 6 volumes pour 3 semaines et pénalité de retard : 0.10\$/ jour ouvrable / volume

CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET

À l'intérieur de la bibliothèque est aménagé un centre d'accès communautaire internet. Ce centre dispose de 6 ordinateurs vous donnant accès à internet haute vitesse et à des jeux. Les heures d'ouverture sont les mêmes que la bibliothèque excepté l'été où les heures peuvent varier.

Dans le but de perpétuer le service du WIFI, des affiches ont été installées à l'extérieur afin d'inciter certains utilisateurs à ne pas jeter leur mégot par terre.

Vérifier le calendrier des activités 2018 sur notre site internet.